

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B388-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B388

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de broyage et valorisation des végétaux issus des déchèteries et des services techniques municipaux au sud de la C.P.A. (n°13M053)

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteaufort-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_11

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché de broyage et valorisation des végétaux issus des déchetteries et des services techniques municipaux au sud de la CPA (n°13M053)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le marché relatif au broyage et à la valorisation des déchets végétaux issus des déchetteries du sud de la CPA qui est destiné à prendre la suite d'un marché identique arrivant à échéance le 24 août 2013.

Les prestations concernées sont, à titre principal, le broyage des déchets verts évacués par les exploitants des déchetteries vers l'installation du titulaire. Le titulaire a en outre la charge de la valorisation de ces produits.

A titre accessoire, les prestations portent sur le broyage de végétaux sur les plateformes CPA ainsi que sur la mise à disposition d'une partie du compost produit auprès des ménages.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations de broyage et de valorisation des végétaux collectés par les déchèteries et les services techniques municipaux du secteur sud de la CPA

Le gisement des végétaux à valoriser est issu des déchèteries de Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau, Meyreuil, Puylobier, Puyricard, Rousset, Vitrolles, ainsi que de certains services techniques municipaux desservis par un caisson ou souhaitant broyer leur production liée à l'entretien des espaces verts.

Allotissement, tranches et variantes :

La consultation n'a fait pas l'objet d'un allotissement et n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. L'exécution du marché n'est pas scindée en tranches.

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de deux ans non reconductibles à compter de la date de sa notification.

Mode d'exécution du marché :

Le marché est à bons de commandes au sens de l'article 77 du Code des marchés publics.

Prix :

Le marché est traité à prix unitaires. Ils sont révisibles tous les six mois à compter de la date d'émission du premier bon de commande.

Montant du marché :

Le volume contractuel de prestations pour la durée du marché se situe dans les limites quantitatives suivantes :

- Minimum : 20 000 tonnes sur la durée du marché ;

- Maximum : 40 000 tonnes sur la durée du marché.

Le montant du marché résultera de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Estimation du marché :

Le montant estimatif du marché est de 750 000 Euros H.T sur 2 ans.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres européen ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 10 avril 2013 aux journaux suivants :

- BOAMP du 13/04/2013 ;
- JOUE du 13/04/2013 ;
- PROFIL ACHETEUR du 10/04/2013.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Coût global des prestations – 80%
- Valeur technique – 20 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 juin 2013, a décidé de déclarer l'Appel d'Offres infructueux et de mettre en œuvre une procédure négociée sans publicité conformément à l'article 35-I-1° du Code des marchés publics.

En l'espèce, les offres financières ont été qualifiées d'inacceptables en raison du dépassement des crédits budgétaires alloués au marché, après évaluation du besoin.

Dans un premier temps, les candidats ont fait parvenir leur nouvelle offre par télécopie au n°04.88.78.88.08 avant la date limite de réception qui était fixée au **25 juin 2013 à 12h00.**

2ème phase :

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 septembre 2013 a décidé d'attribuer le marché n° 13M053 :

- à la société **VALSUD VERT PROVENCE** pour un montant estimatif de **850.605,00** euros HT, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix unitaires appliqués aux prestations réellement effectuées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M053 relatif à des prestations de broyage et valorisation des végétaux issus des déchèteries et des services techniques municipaux au sud de la CPA attribué à **VALSUD VERT PROVENCE** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **850.605,00 €** HT. Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction812, Nature : 611.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de broyage et valorisation des végétaux issus des déchèteries et des services techniques municipaux au sud de la C.P.A. (n°13M053)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013